



Le Cri du COB !

Cri n° 26

Natura 2000 Rivière Ellé : Quel périmètre ?

Depuis plusieurs années maintenant, une vingtaine d'associations, regroupées en « Collectif Bassin Ellé » travaillent activement, en collaboration avec la CCPRM à une demande d'extension du périmètre du site Natura 2000 "Rivière Ellé".

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

C'est un ensemble de sites reconnus d'importance communautaire, suite à un inventaire du patrimoine naturel réalisé sur tout le territoire européen.

L'ensemble de ces sites forme un réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Lors de la définition initiale de notre périmètre en 2007, le bassin versant de l'Ellé a fait figure de parent pauvre : seuls les deux tiers aval du cours de l'Ellé et une partie du cours de ses quatre principaux affluents y figurent, agrémentés de quelques « pastilles » au niveau de Langonnet et Glomel. Manquent toutes les zones de sources et des marais amont.

Pourquoi une telle carence ?

En grande partie parce qu'il n'existait alors quasiment aucun inventaire des espèces et habitats visés par cette démarche ; en effet, les naturalistes ne venaient pas par ici, ou très peu pour exercer leurs talents. Notre région apparaissait donc comme « un lieu quasiment désert ».

Conscientes de ce manque très préjudiciable, NPCB et le Collectif Bassin Ellé ont organisé, avec le concours de nombreux bénévoles que nous remercions vivement, des formations suivies de prospections

finies et à mailles serrées sur tout notre territoire. Des associations spécialisées et organismes officiels ont apporté leur concours et leurs données.

Un travail remarquable a ainsi été effectué et il apparaît, sans aucun doute possible, que le bassin de l'Ellé recèle une faune, une flore et des habitats naturels d'une très grande richesse et parfois uniques au niveau national et européen. Il importe naturellement que ces informations soient prises en compte dans la gestion future du site.

Cet inventaire a été remis à la CCPRM, acteur de ce

dossier, qui doit établir pour fin janvier, un DOCOB (document d'objectifs) définissant les objectifs et les orientations de gestion du site ainsi que les moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable. Il est donc crucial que ce document puisse intégrer toutes les connaissances disponibles sur la biodiversité locale, le but final étant



de concilier activités humaines et protection de l'environnement, dans un respect réciproque.

Nous avons tous, tout à y gagner, que nous soyons industriels, agriculteurs ou simples citoyens. L'expérience d'autres sites Natura 2000 mieux construits montre que cette cohabitation intelligente et respectueuse permet à tous de vivre pleinement leurs activités et leur apporte une grande valeur ajoutée.

Aujourd'hui, nous attendons donc beaucoup de ce premier document qui, nous l'espérons, rectifiera de façon conséquente ce périmètre initialement amputé et réduit à une peau de chagrin.

Nous le devons à l'avenir de notre région et aux générations futures et le Collectif Bassin Ellé y veillera par tous les moyens.

Non à l'extension de la carrière de Le Saint !!

Nouvelles du front des carrières

Voici plus d'un an maintenant que le groupe Cointo-Pigeon a acheté la carrière de Guernambigot à Le Saint. Dans la foulée, il a annoncé son projet de porter l'extraction de 4000 tonnes / an à 100.000 t/an, soit 25 fois plus, avec installation d'un concasseur pour fabriquer des granulats.

Le carrier avait annoncé avec tambours et trompettes un calendrier serré conduisant au dépôt en novembre d'un dossier de demande d'extension. NPCB a demandé communication de ce dossier dès sa validation par les services de l'Etat. La DREAL nous a répondu qu'aucun dossier n'avait encore été déposé.

Que faut-il en déduire ? Que la pression des associations, de la population et des élus a fait son effet ?

Que ce projet est tellement abracadabrantesque que même le carrier a conclu qu'il n'était pas viable ?

La récente enquête publique sur le projet de création d'une carrière à Arzano par ce même groupe industriel nous a permis de constater à quel point il était incapable d'intégrer les impératifs de santé et de sécurité publique, et de protection de l'environnement.

Et pourtant, ce n'est pas faute de se démener : au cours des trois derniers mois, deux projets Cointo-Pigeon sont passés en enquête publique, à Arzano (pour une création de carrière) et à Landévant (pour une extension et prolongation de l'exploitation), il y a donc celui de Le Saint, et il a mis en chantier une de ses fameuses procédures de concertation en prévision d'une demande d'extension de sa carrière de Pluvigner !

En attendant, à Le Saint, la vigilance des riverains a permis de soulever plusieurs interrogations concernant la gestion du site et le respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation. D'après les évaluations, le volume extrait depuis un an est d'environ 16.000 m³, soit quatre fois supérieur à l'autorisation. D'autre part, des déchets

du BTP ont été introduits sur le site, ce qui est interdit. En outre, il y a lieu de s'interroger sur la composition exacte de ces déchets de revêtement routier, contiennent-ils ou non du goudron dont certains composés sont cancérigènes, mutagène et reprotoxiques. NPCB a interpellé la Préfecture à ce sujet et, un mois plus tard, on attend toujours la réponse des services intéressés.

Ces dysfonctionnements sont graves et renforcent notre détermination à nous opposer au projet d'extension. Comment attendre de l'exploitant qu'il respecte à l'avenir la réglementation et ses engagements quand il fait la démonstration du contraire au quotidien.



Il n'y a pas que Cointo-Pigeon qui soit hyperactif en ce moment. La concurrence fait de même. Depuis quelques mois, les demandes de création ou d'extension de carrières se multiplient dans les préfectures. Il y a eu Plouray, Plumelin, Plénée-Jugon, Moréac, Néant-sur-Yvel, Arzano, Guilligomarc'h, Landévant, Grandchamp, Glomel. On attend prochainement Le Saint, Pluvigner, etc . . . (liste non exhaustive).

A ce rythme, la région va rapidement se transformer en gruyère.

Les carriers nous assurent que c'est pour notre bien, pour faire baisser les prix des granulats, alimenter les chantiers locaux.

Cependant, lorsqu'on additionne les volumes annuels que représentent tous ces dossiers, on atteint des moyennes annuelles de 10 tonnes ou plus par habitant alors que 7, c'est déjà beaucoup. Et encore, cela ne prend pas en compte l'obligation légale de recycler les matériaux de démolition !

Chaque nouvelle route qui se construit, chaque nouveau projet immobilier, de zone commerciale, etc . . . détruit du foncier agricole, des zones humides . . .

Ces politiques sont absolument insoutenables.

Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine Centre Bretagne

Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB

Nom, prénom :

Adresse :

Email : Tél. :

A retourner à NPCB – BP 6 – 56770 PLOURAY